On y énumère un certain nombre de catégories et de postes et la suite qui leur a été donnée par le gouvernement. Nous voyons que 55 recommandations au total ont été établies par le comité. Sur ce nombre, 10 ont été renvoyées à l'auditeur général et 2 ont été retirées par le comité des comptes publics lui-même. Il reste 43 recommandations qui ont été présentées au gouvernement et je pense que nous pouvons les considérer comme les recommandations effectives du comité. Or, aucune mesure n'avait été prise à la date du rapport au sujet de 14 de ces recommandations. Les exécutants se sont dits en désaccord au sujet de 14 autres recommandations. Des progrès avaient été enregistrés pour 6 d'entre elles. Cinq avaient été mises en vigueur, 2 avaient été partiellement appliquées, une devait l'être bientôt et, dans un autre cas, les mesures prises n'avaient pas semblé satisfaisantes aux yeux du comité. Si le travail du comité des comptes publics doit être utile et efficace, le gouvernement doit en tenir compte beaucoup plus qu'il n'y paraît dans ce rapport. Je tiens à signaler que les membres du comité des comptes publics sont recrutés parmi tous les partis représentés à la Chambre et que tous, sans exception, veillent à ce que les Canadiens en aient pour leur argent.

• (4.40 p.m.)

Je voudrais revenir à un des articles mentionnés dans la motion présentée aujourd'hui, monsieur l'Orateur, c'est-à-dire, le Bonaventure. C'est un bon exemple de la faiblesse et de l'inefficacité d'au moins un ministère de l'État. J'étais membre du comité des comptes publics, qui a examiné les dépenses occasionnées par la remise en état du Bonaventure et que l'auditeur général nous a signalées. J'ai été stupéfait de constater à quel point les modalités d'un certain nombre de contrats étaient inefficaces et insuffisantes. Dans la préparation de ces contrats, on avait fait preuve de négligence et de laisser-aller, ce qui a entraîné, je crois, des dépenses excessives des deniers publics. Je ne veux incriminer personne en particulier, mais j'ai le sentiment que cet exemple devrait servir de leçon aux députés, et, en particulier, au gouvernement, en ce sens que les ministères intéressés devraient vérifier avec soin les méthodes employées en adjugeant les contrats. Afin d'en avoir davantage pour notre argent, il faudrait serrer quelque peu les cordons de la bourse. Lorsque, au comité, nous avons étudié pour la première fois la question du radoub du Bonaventure, jamais je n'aurais cru qu'il en sortirait ces procédés révélateurs et scandaleux utilisés par les ministères dans la dépense des deniers des contribuables.

Permettez que je choisisse un ou deux exemples de négligence dans l'adjudication de contrats qui, à mon avis, constitue un gaspillage de fonds publics. L'un des meilleurs exemples est un petit contrat portant sur les fauteuils de la salle d'instruction. Cette question a déjà été soulevée à la Chambre, mais je la soulève à nouveau pour signaler que même lorsqu'il s'agit d'un montant peu important, il est renversant qu'un ministère fasse preuve de tant de négligence et de laisser-aller. Je crois que c'est là l'aspect qui bouleverse tous les députés.

Le comité a éprouvé beaucoup de difficultés à déterminer le coût réel du démontage des chaises de la salle d'instructions. Après nombre de tentatives et avoir entendu des témoignages qui se révélèrent inexacts, le comité découvrit que la Davie Shipbuilding Company, adjudicataire du contrat initial, avait enlevé les chaises en mai 1966 parce que, déclara-t-on, elles gênaient l'exécution de tests électroniques. Nous nous sommes aperçus par la suite que le ministère de la Production de défense avait accordé deux contrats différents pour ces mêmes chaises. Tous les membres du comité se sont irrités de cette découverte. On finit par se demander quel genre de système comptable a ce ministère...

Des voix: Bravo!

M. Harding: ...quand on voit que deux contrats s'élevant à deux sommes différentes ont été adjugés pour le même travail. Je ne m'étendrai pas sur tous les contrats. Le souscomité fut avisé que le coût de l'enlèvement des chaises du Bonaventure avait été élevé car on avait éprouvé de grandes difficultés à les démonter du sol de la salle d'instructions et qu'il avait été nécessaire aux ouvriers de ramper entre le plancher et un faux plancher pour parvenir jusqu'aux écrous et aux boulons qui rivaient les chaises au plancher afin qu'elles restent en place lorsque la mer est houleuse. Cette explication semblait logique et le comité l'a acceptée jusqu'à la visite effectuée par ses membres à bord du Bonaventure. Nous nous sommes rendu compte alors qu'il n'était pas du tout nécessaire de ramper pour déverrouiller les chaises. Il suffisait de les incliner en avant pour les libérer.

Je le répète, les membres du comité se sont irrités en voyant qu'on avait tenté de les berner à propos de ce qu'ils considéraient comme une dépense excessive pour l'enlèvement de ces chaises du navire. Une découverte devait en amener une autre et nous nous sommes aperçus qu'il y avait deux contrats—le travail avait été rétribué deux fois. L'une des recommandations du comité tendait à ce que la somme de \$4,173 versée pour le dernier contrat fût restituée au gouverne-